

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1800

26 septembre 2006

### SOMMAIRE

A.C.P. Europe S.A., Luxembourg . . . . .	86368	JBS, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86374
Absolute Return Objective S.A., Kehlen . . . . .	86391	L.C. Buro'tic S.A., Strassen . . . . .	86367
Absolute Return Objective S.A., Kehlen . . . . .	86392	Luxbar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86391
Absolute Return Objective S.A., Kehlen . . . . .	86392	LuxEnvironnement S.A., Mamer . . . . .	86385
AL Investments, Sicav, Luxembourg . . . . .	86379	LuxEnvironnement S.A., Mamer . . . . .	86385
ATEQ Centre Europe, S.à r.l. (en abrégé ATEQ CE, S.à r.l.), Strassen . . . . .	86398	Luxresources S.A.H., Luxembourg . . . . .	86354
Aurepar, S.à r.l., Bascharage . . . . .	86397	Magdalena S.A., Luxembourg . . . . .	86354
Bairlinvest S.A., Luxembourg . . . . .	86373	Manuel, S.à r.l., Mersch . . . . .	86379
Beyer Déménagements Luxembourg, S.à r.l., Ber- trange . . . . .	86398	Martyn Side, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86380
Bylong S.A., Luxembourg . . . . .	86360	Martyn Side, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86381
Café Restaurant Pizzeria de la Gare S.A. . . . .	86390	MM International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	86361
Castle Immo, S.à r.l., Useldange . . . . .	86397	Night-Club Le Domino, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86367
Climmolux S.A., Strassen . . . . .	86390	Peinture Roilgen (Succ. Marcel Olinger), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86367
Combeck, S.à r.l., Beckerich . . . . .	86397	Pizzeria-Restaurant Il Pavone, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	86398
Cosal, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86394	Premium Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	86387
D.H.C. S.A., Kehlen . . . . .	86374	Roller Service, GmbH, Strassen . . . . .	86386
Delta-Therm, S.à r.l., Obercorn . . . . .	86393	Roller Service, GmbH, Strassen . . . . .	86387
European Estate Luxembourg S.A. (en abrégé E.E.L. S.A.), Bertrange . . . . .	86394	Rumu, S.à r.l., Hautcharage . . . . .	86362
Faci International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86361	RZ Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86362
Fareva S.A., Luxembourg . . . . .	86354	Satisfactory S.A., Luxembourg . . . . .	86361
Felix.Joe.Resto, S.à r.l., Frisange . . . . .	86379	Seneca S.C.I., Fischbach/Clervaux . . . . .	86393
Fromagerie de Luxembourg, S.à r.l., Fentange . . . . .	86368	Seneca S.C.I., Fischbach/Clervaux . . . . .	86393
Généraltour S.A., Luxembourg . . . . .	86398	Shawpark Investments B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86360
Gio-Mimmo, S.à r.l., Bridel . . . . .	86397	Shawpark Investments B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86360
Global Tree Trust S.A., Luxembourg . . . . .	86354	Shawpark Investments B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86360
Grandica du Luxembourg S.A., Windhof (Koerich)	86393	Snowdonia, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86387
Homeinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	86380	Snowdonia, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	86389
Hong Xiang, S.à r.l., Dudelange . . . . .	86397	Sodem S.A., Keispelt . . . . .	86382
Hong Xiang, S.à r.l., Dudelange . . . . .	86397	Sopcor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	86391
Hoyer Luxembourg, S.à r.l., Kehlen . . . . .	86361	Tandav S.A., Strassen . . . . .	86362
Immobilière Match S.A., Strassen . . . . .	86390	Tresis Financière S.A., Luxembourg . . . . .	86362
Internationale de Développement Financier S.A., Luxembourg . . . . .	86361	Tyche S.A., Luxembourg . . . . .	86368
		Variocap+ S.A., Luxembourg . . . . .	86374
		Villa Club, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	86374
		Vomasa S.A., Luxembourg . . . . .	86373

**FAREVA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 103.127.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FIDUPAR

Signature

(077995.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**MAGDALENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 86.797.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS10026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(078047.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**LUXRESOURCES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.846.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS10024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(078050.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**GLOBAL TREE TRUST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 118.116.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. NATURWERK S.A., having its registered office at L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg B 26.237,

here duly represented by Mr Ricardo Sánchez, with domicile for professional purposes at 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, acting in his capacity as managing director.

2. ANTAR INVEST S.A., having its registered office at L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg B 81.297,

here duly represented by Mr Ricardo Sánchez, with domicile for professional purposes at 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, acting in his capacity as managing director.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is hereby formed under the name of GLOBAL TREE TRUST S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies, representative offices and administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of law governing the termination of contracts, where the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-three thousand Euro (33,000.- EUR), divided into three thousand and three hundred (3,300) shares with a nominal value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the items of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board shall require a majority of the votes. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its dealings with the public administrative bodies, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. The convening notices are to be made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of May at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the right of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

If one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Interim dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendments of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and shall end on December 31st, 2006.

The first annual general meeting shall be held in the year 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

- NATURWERK S.A., prenamed, one thousand six hundred and fifty shares . . . . .	1,650
- ANTAR INVEST S.A., prenamed, one thousand six hundred and fifty shares . . . . .	1,650
Total: three thousand three hundred shares . . . . .	3,300

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-three thousand Euro (33,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial year of 2011:

- NATURWERK S.A., prenamed,
- ANTAR INVEST S.A., prenamed,
- SOLERO S.A., having its registered office at L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg B 90.842.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial year of 2011:

UHY FIBETRUST, S.à r.l., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 35.966.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

*Fourth resolution*

The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. NATURWERK S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg B 26.237,

ici représentée par Monsieur Ricardo Sánchez, avec adresse professionnelle au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2. ANTAR INVEST S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg B 81.297,

ici représentée par Monsieur Ricardo Sánchez, avec adresse professionnelle au 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL TREE TRUST S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences, des bureaux de représentation ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises

auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.  
Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

- NATURWERK S.A., préqualifiée, mille six cent cinquante actions . . . . .	1.650
- ANтар INVEST S.A., préqualifiée, mille six cent cinquante actions . . . . .	1.650
Total: trois mille trois cents actions . . . . .	3.300

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### Constation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social de 2011:

- NATURWERK S.A., préqualifiée,
- ANтар INVEST S.A., préqualifiée,
- SOLERO S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg B 90.842.

##### Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social de 2011:

UHY FIBETRUST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 35.966.

##### Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

*Quatrième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Sánchez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 2006, vol. 437, fol. 66, case 11. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(080883.3/242/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

---

**SHAWPARK INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 90.357.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078069.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**SHAWPARK INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 90.357.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BS08081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078065.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**SHAWPARK INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 90.357.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078062.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**BYLONG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.282.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(078076.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**SATISFACTORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 41.603.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08437, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(078079.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09882, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078089.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**FACI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 104.017.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09877, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078085.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**MM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 83.155.

—  
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

*Pour MM INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Signature

(078146.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**HOYER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 9.651.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

(078150.5//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**TRESIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 79.175.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRESIS FINANCIERE S.A.

Th. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(078168.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**TANDAV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 110.536.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078262.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**RUMU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4910 Hautcharage, 51, route de Bascharage.  
R. C. Luxembourg B 106.933.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**RZ INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 118.146.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eighteenth of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Robert Zawarski, company director, born at Warsaw (Poland), on December 31st, 1958, residing in Waszyngtona 2b/37, 03-910 Warsaw (Poland),

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, and Mr Gilles Lecomte, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RZ INVESTMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Mr Robert Zawarski, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Robert Zawarski, administrateur de société, né à Warsaw (Pologne), le 31 décembre 1958, demeurant à Waszyngtona 2b/37, 03-910 Warsaw (Pologne),

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination RZ INVESTMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Robert Zawarski, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, G. Lecomte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 73, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(081129.3/242/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

**PEINTURE ROILGEN (SUCC. MARCEL OLINGER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 76.715.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078282.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**NIGHT-CLUB LE DOMINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 107.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078283.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**L.C. BURO'TIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 63.218.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(078430.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**FROMAGERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.225.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FROMAGERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(077062.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

**A.C.P. EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.858.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FIDUPAR

Signatures

(077990.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**TYCHE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.  
R. C. Luxembourg B 118.110.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twelfth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- C-PRO-FINANZ HOLDING S.A., société anonyme, having its registered office in L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,  
on behalf of a proxy given on July 4, 2006.

2.- Mr Gérard Scheiwen, économiste, professionally residing in L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,  
represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed,  
on behalf of a proxy given on July 4, 2006.

The proxies given, signed ne varietur, shall remain annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of TYCHE S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of real property and a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company or person. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated

companies or any other group company. The corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the corporation against credit, currency exchange, interest rate risk and other risks.

The corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-), divided into three hundred and thirty (330) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director («résolution circulaire»). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

The board of directors is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the corporation, for the purposes of performing specific functions at every level within the corporation.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on first of January and shall end on thirty-first of December.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Wednesday of June at 10 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st December 2007.
2. The first annual general meeting shall be held in 2008.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) C-PRO-FINANZ HOLDING S.A., prenamed .....	329 shares
2) Mr Gérard Scheiwen, prenamed .....	1 share
Total .....	330 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand nine hundred Euro.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

*Second resolution*

The following are appointed directors:

- a) Mr René Moris, fiscaliste, born in Luxembourg, on March 22, 1948, professionally residing in L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman;
- b) Mr Gérard Scheiwen, économiste, born in Esch-sur-Alzette, on November 6, 1968, professionally residing in L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman;
- c) Mr Luc Nickels, économiste, born in Luxembourg, on July 24, 1974, professionally residing in L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

*Third resolution*

Has been appointed auditor:

PREMIUM INVEST PARTNERS S.A., société anonyme, 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg (B 106.429).

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1) C-PRO-FINANZ HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 juillet 2006.

2) Monsieur Gérard Scheiwen, économiste, demeurant professionnellement au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 4 juillet 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TYCHE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'immeubles et d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société ou personne de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société ou personne de son groupe. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), divisé en trois cent trente (330) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la société.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) C-PRO-FINANZ HOLDING S.A., prédésignée .....	329 actions
2) Monsieur Gérard Scheiwen, prénommé .....	1 action
Total .....	330 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

86373

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur René Moris, fiscaliste, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman;
- b) Monsieur Gérard Schewen, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman;
- c) Monsieur Luc Nickels, économiste, né à Luxembourg, le 24 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., société anonyme, 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg (B 106.429).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 2006, vol. 437, fol. 68, case 11. – Reçu 330 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(080818.3/242/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

**BAIRLINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.272.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FIDUPAR

Signatures

(077992.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**VOMASA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 96.384.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour HOOGEWERF & Cie

Agent domiciliataire

Signature

(078140.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**VARIOCAP+ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 97.065.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09894, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078092.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**VILLA CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade.  
R. C. Luxembourg B 108.342.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**D.H.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 84.855.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

(078154.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**JBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 118.145.

## STATUTES

In the year two thousand six, on the eighteenth of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Witold Serdakowski, company director, born at Knurów (Poland), on December 22, 1961, residing in 9/19 Gorska Street, Warsaw, Poland,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, and Mr Gilles Lecomte, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name JBS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Mr Witold Serdakowski, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le (...).

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Witold Serdakowski, administrateur de société, né à Knurów (Pologne), le 22 décembre 1961, demeurant au 9/19 Gorska Street, Warsaw, Pologne,

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination JBS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Witold Serdakowski, prénommé, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, G. Lecomte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 73, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(081126.3/242/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

**FELIX.JOE.RESTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5754 Frisange, 6, Am Pesch.

R. C. Luxembourg B 101.218.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**AL INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.936.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(078534.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**MANUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 4, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 88.044.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078258.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**HOMEINVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 23.771.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 juillet 2006 que:  
- M. François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg;  
- Mme Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg;  
- M. Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg;  
ont été réélus Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Et que

- M. Armand Berchem, demeurant 174, route de Trèves, L-6940 Niederanven,  
est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078497.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**MARTYN SIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 109.858.

In the year two thousand and six, on the first of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus,  
here represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on May 31st, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned's notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of MARTYN SIDE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed in the year two thousand and five before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the thirtieth of June, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1377 of December 13th, 2005;

- That the articles of Incorporation have been amended by notarial deed in the year two thousand and five by Maître Joseph Elvinger, on the twenty-eighth of July, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Association under the number 57 of January 10th, 2006;

- That the articles of Incorporation have been amended by notarial deed in the year two thousand and five by Maître Gérard Lecuit, on the thirtieth of September, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 282 of February 8th, 2006;

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the end of the financial year from December 31st to March 31st of each year, the current financial year that began on January 1st, 2006 will end on March 31st, 2006.

*Second resolution*

Subsequent amendment of article 15 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of the following year.».

*Third resolution*

Subsequent amendment of article 16 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 16.** Each year, with reference to 31st March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, une société de droit cyprite, ayant son siège social au Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre,

ici représenté par Mlle Stéphanie Stacchini, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société MARTYN SIDE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le trente juin de l'an deux mille cinq, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1377, en date du 13 décembre 2005;

- Que les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le vingt-huit juillet de l'an deux mille cinq, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 57 du 10 janvier 2006;

- Que les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le trente septembre de l'an deux mille cinq, acte publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 282 du 8 février 2006;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 est clôturée le 31 mars 2006.

*Seconde résolution*

Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

Modification subséquente de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gestion dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 86, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(078369.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**MARTYN SIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 109.858.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42932 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078371.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**SODEM, Société Anonyme.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 118.073.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur José Falleau, courtier en crédit et assurances, avec adresse professionnelle au 80A, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt;

2.- Maître Luc Tecqmenne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SODEM.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Keispelt (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de gros et de détail de biens de consommation ainsi que l'activité d'intermédiaire commercial tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et s'intéresser par voie de souscription, d'apport, de prise de participation ou de toute autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en générale, effectuer toutes les opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites et conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juillet 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

En conformité avec l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

*Souscription et libération*

Les cent (100) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- Monsieur José Falleau, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Maître Luc Tecqmenne, prénommé, une action. . . . .	1
<b>Total: cent actions . . . . .</b>	<b>100</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur José Falleau, courtier en crédit et assurances, né le 14 mai 1963 à Aye (Belgique), avec adresse professionnelle au 80A, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt.
- 2.- La société RAVELIN INVESTMENTS S.A., société anonyme, ayant son siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 60.838).
- 3.- La société PROGRESS INVEST S.A., société anonyme, ayant si siège social au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 94.714).

Monsieur José Falleau, prénommé, est nommé Président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée LUXOR AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. B 68256).

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2012.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 80A, rue de Kehlen, L-8295 Keispelt.

*Cinquième résolution*

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué de la société, Monsieur José Falleau, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Falleau, L. Tecqmenne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2006, vol. 905, fol. 63, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080026.3/239/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**LuxEnvironnement, Société Anonyme.**  
Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 104.933.

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LuxEnvironnement, ayant son siège social au 36, rue de Strassen, L-8094 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et a Luxembourg, section B sous le numéro 104.933, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 256 du 22 mars 2005, les statuts de laquelle société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mars 2005, publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 759 du 29 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Scarpa, administrateur-délégué, demeurant à Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Charles Heisbourg, étudiant, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Hélène Voinier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social du 36, rue de Strassen, L-8094 Bertrange au 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social du 36, rue de Strassen, L-8094 Bertrange au 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Mamer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Scarpa, Ch. Heisbourg, H. Voinier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2006, vol. 905, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080483.3/239/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**LuxEnvironnement, Société Anonyme.**  
Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 104.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080484.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**ROLLER SERVICE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Strassen.  
H. R. Luxemburg B 64.579.

Im Jahre zweitausendsechs, am dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Frank Kühling, Geschäftsmann, geboren in Lünen (Deutschland), am 24. August 1963, beruflich wohnhaft in 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Der Erschienene ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft ROLLER SERVICE, (die «Gesellschaft») eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, errichtet und gegründet nach Luxemburger Recht, gemäss einer notariellen Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 28. Mai 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 581 vom 11. August 1998,

eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B unter der Nummer 64.579, und mit Gesellschaftssitz in 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem zweimal abgeändert und zwar durch Urkunden aufgenommen durch denselben Notar Wagner:

- am 20. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 271 vom 20. April 1999;
- am 20. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 911 vom 1. Dezember 1999.

Der Erschienene, als alleiniger Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und hier persönlich anwesend ist, nahm anschließend folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern, um zusätzlich zu den bestehenden Dienstleistungen, die Güterbeförderung mittels Fahrzeug über 3,5 Tonnen zu verwirklichen.

Im Anschluss dieser Erweiterung, wird Artikel drei (3) der Satzung dementsprechend abgeändert, um demselben folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Transport und Möbelmontage Service, sowie die Güterbeförderung mittels Fahrzeug über 3,5 Tonnen.

Die Gesellschaft hat des weiteren noch zum Zweck sämtliche industrielle, kaufmännische oder finanzielle Tätigkeiten die der Ausführung oder dem Ausbau des Gesellschaftszwecks dienen.»

*Zweiter Beschluss*

Bezüglich dieser neuen Dienstleistungen, beschließt der alleinige Gesellschafter, Herrn Daniel Ney, Industriemechaniker, geboren in Trier (Deutschland), am 27. Juli 1978, wohnhaft in Schweringstr. 5, D-54294 Trier (Deutschland) zum zusätzlichen Geschäftsführer und Leiter zu ernennen.

Die zwei nachbenannten Geschäftsführer können die Gesellschaft, in ihren jeweils bestimmten Branchen, allein vertreten, und zwar:

- a) Herr Frank Kühling, Geschäftsmann, geboren in Lünen (Deutschland), am 24. August 1963, beruflich wohnhaft in 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, für den Transport und Möbelmontage Service;
- b) Herr Daniel Ney, Industriemechaniker, geboren in Trier (Deutschland), am 27. Juli 1978, wohnhaft in Schweringstr. 5, D-54294 Trier (Deutschland), für die Güterbeförderung mittels Fahrzeug über 3,5 Tonnen.

Für alle sonstigen Handlungen, die nicht direkt mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen, sind beide gemeinsam zeichnungsberechtigt.

*Dritter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken (LUF) in Euro (EUR) gemäss dem Wechselkurs von LUF 40,3399=EUR 1,- umzuwandeln und ebenso den Nominalwert eines jeden Anteils von Luxemburger Franken (LUF) in Euro (EUR), gemäss demselben Wechselkurs umzuwandeln, ohne jedoch die Zahl der Anteile abzuändern.

Nach der Umwandlung beträgt sodann das Gesellschaftskapital (früher LUF 500.000,-) zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und siebenundsechzig Cent (12.394,67 EUR) eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von je einhundertdreißig Euro und vierundneunzig Cent (123,94 EUR).

*Vierter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital, nach vorerwählter Umwandlung in Euro, von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und siebenundsechzig Cent (12.394,67 EUR) auf zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) zu erhöhen, ohne Herausgabe neuer Anteile, aber durch Einzahlung in bar von fünf Euro und dreiunddreissig Cent (5,33 EUR), sowie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Fünfter Beschluss*

Infolge vorerwählter Umwandlung der Währung und Kapitalerhöhung, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel fünf (5) der Gesellschaftssatzung abzuändern, so dass dieser Artikel fünf (5) jetzt folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR), welche alle von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn

Frank Kühling, Geschäftsmann, geboren in Lünen (Deutschland), am 24. August 1963, beruflich wohnhaft in 2, route d'Arlon, L-8008 Strassen, gehalten werden.»

*Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf zirka sechshundertzwanzig Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Beles (Luxemburg), in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kühling, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 20. Juli 2006, Band 905, Blatt 54, Feld 1. – Erhalten 12 Euro.

*Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 21. Juli 2006.

J.-J. Wagner.

(075224.3/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**ROLLER SERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 64.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(075226.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**PREMIUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 98.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

*Pour PREMIUM IMMOBILIERE S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078577.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**SNOWDONIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.239.

In the year two thousand and six, on the third of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 and its principal place of business at 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, United States (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as SOLE SHAREHOLDER OF SNOWDONIA, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.239 and incorporated by a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 November 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 447, page 21912, dated 2 March 2006 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with article 14 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 12 of the Articles which shall now read as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the board of managers.»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- EUR.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, une société constituée selon le droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 et le lieu de son principal établissement au 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis (Etats-Unis d'Amérique) (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de SNOWDONIA, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.239 constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 novembre 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 447, page 21912, en date du 2 mars 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Regis Galiotto, juriste, domicilié à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Le conseil de gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à une majorité simple.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du conseil de gérance.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du conseil de gérance.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes, à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(078398.2/211/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**SNOWDONIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.239.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42603 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078401.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**IMMOBILIERE MATCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 21.813.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 21 juin 2006*

*Nominations statutaires*

A l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Réviseur ERNST & YOUNG S.A. représenté par M. Werner Weynand et dont le siège social est au n° 7, Parc d'activité, L-5365 Munsbach pour une durée d'un an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la démission de M. M. Tricot de son mandat d'administrateur et décide à l'unanimité de le remplacer par M. Louis Martin pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009.

Enfin, à l'unanimité, l'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de M. V. Descours.

L'Assemblée remercie Mrs Descours et Tricot pour tout le travail accompli au sein de la société durant toutes ces années.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- M. Jean-Marc Heynderickx, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007;

- M. Adrien Sesantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007;

- M. Louis Martin, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009;

M. Louis Martin est domicilié au 1, rue du General Foy au 75008 Paris (France).

Strassen, le 21 juin 2006

Pour extrait conforme

J.-M. Heynderickx

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078686.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**CAFE RESTAURANT PIZZERIA DE LA GARE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 116.427.

Le siège social de la société CAFE RESTAURANT PIZZERIA DE LA GARE S.A., société anonyme, inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 116.427, a été dénoncé le 19 juillet 2006 par la société MGI FISOGEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078702.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**CLIMMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.225.

Constituée en date du 9 novembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 60, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2005, publié au Mémorial C n° 650 du 30 mars 2006.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 5 mai 2006 que:

L'assemblée, à l'unanimité approuve d'appeler aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Paul Laplume, demeurant 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, pour une période de trois ans. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de mai 2009.

Pour extrait conforme

P. Laplume

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078491.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

86391

**SOPCOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 98.162.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 13 juillet 2006 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED, en tant qu'administrateur de la société;

L'Assemblée confirme la démission de la société ARDAVON HOLDINGS LIMITED, en tant qu'administrateur de la société;

2. L'Assemblée confirme la nomination de M. Paul Worth, né le 13 décembre 1952 à Wokingham, au Royaume-Uni et demeurant au 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, Luxembourg, en tant qu'administrateur. Il reprendra le mandat de son prédécesseur. Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

L'Assemblée confirme la nomination de M. Pétur Albert Haraldsson, né le 1<sup>er</sup> juillet 1963 à Reykjavik, en Islande et demeurant à Stórhöfði 23, 110 Reykjavik, Islande, en tant qu'administrateur. Il reprendra le mandat de son prédécesseur. Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078699.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

---

**LUXBAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 103.130.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

---

**ABSOLUTE RETURN OBJECTIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof.

R. C. Luxembourg B 114.876.

—  
L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ABSOLUTE RETURN OBJECTIVE S.A., ayant son siège social à L-8290 Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof.

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1.103 du 7 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Virginie Klopp, employée privée, demeurant à F-Avril, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Révocation de l'administrateur-délégué. Nomination d'un nouvel administrateur. Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué.

2.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

3.- Modification des pouvoirs de représentation de la société et modification afférente de l'article 13 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée révoque Monsieur Eddy Dôme de son poste d'administrateur sans lui accorder de décharge.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Madame Britt Jarnerup Russell, sans état particulier, demeurant à Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof. Elle terminera le mandat de Monsieur Eddy Dôme.

Etant donné la révocation comme administrateur de Monsieur Eddy Dôme, et par conséquent sa révocation comme administrateur-délégué, l'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Hugh Russell, banquier, demeurant à Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof, comme nouvel administrateur-délégué.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de la société anonyme VO CONSULTING LUX S.A. de son poste de commissaire aux comptes et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme, pour une durée de six ans, comme nouveau commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que la société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 13 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille (1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: V. Klopp, Ch. Noël, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2006.

U. Tholl.

(078167.4/232/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**ABSOLUTE RETURN OBJECTIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof.

R. C. Luxembourg B 114.876.

Statuts coordonnés suivant acte du 13 juillet 2006, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

U. Tholl.

(078172.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**ABSOLUTE RETURN OBJECTIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 114.876.

Aujourd'hui, le 13 juillet 2006.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme ABSOLUTE RETURN OBJECTIVE S.A., savoir:

1.- Monsieur Hugh Russell, banquier, demeurant à L-8290 Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof,

2.- Monsieur Christopher Russell, réviseur d'entreprises, demeurant à Ningwood Manor, Station Road, Ningwood, Newport, Isle of Wight, PO30 4NJ,

3.- Madame Britt Jarnerup Russell, sans état particulier, demeurant à Kehlen, 2, Domaine de Brameschhof, tous trois ici représentés par Mademoiselle Virginie Klopp, employée privée, demeurant à F-Avril.

En vertu de trois procurations sous seing privé datées du 6 juillet 2006, ci-annexées:

A l'unanimité des voix est nommé administrateur-délégué, Monsieur Hugh Russell, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, ou conjointement avec celle d'un autre administrateur.

Fait à Mersch, le 13 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06614. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(078167.5/232/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**GRANDICA DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, ancienne route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 40.566.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078288.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**DELTA-THERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4561 Obercorn, 13, rue du Funiculaire.  
R. C. Luxembourg B 82.949.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078290.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**SENECA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, 8, Z.A. Gielle Wee.  
R. C. Luxembourg E 714.

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thomas Plattes, serrurier, demeurant à B-4760 Manderfeld, 4, ici représenté par Monsieur Gerd Heinzus, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;
- 2.- Monsieur Gerd Heinzus, expert-comptable, demeurant à B-4760 Manderfeld, 81, en nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière SENECA S.C.I., avec siège social à L-9753 Heinderscheid, Maison 96, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1107 du 27 octobre 2005, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-9753 Heinderscheid, Maison 96 à L-9749 Fischbach/Clervaux, Z.A. Gielle Wee 8.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. première phrase.** Le siège social est établi à Fischbach/Clervaux.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Heinzus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 2006, vol. 436, fol. 98, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juin 2006.

H. Hellinckx.

(079049.3/242/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**SENECA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, 8, Z.A. Gielle Wee.  
R. C. Luxembourg E 714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2006.

H. Hellinckx.

(079051.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**COSAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 81.126.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 22 juin 2006 ont renouvelé le mandat du gérant:  
- Manuel Hack, expert comptable, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour COSAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078757.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

---

**EUROPEAN ESTATE LUXEMBOURG S.A. (en abrégé E.E.L. S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 118.001.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- FERTANG OVERSEAS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3175, Road Town, représentée par son administrateur, Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.

2.- Monsieur Yves Michel, employé privé, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Canal.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN ESTATE LUXEMBOURG S.A. (en abrégé E.E.L. S.A.).

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière, la gestion d'immeubles et l'exploitation d'une agence immobilière.

Généralement, la société pourra exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,00), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé, expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir, à titre de libération, des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie, ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale faisant suite à la constitution de la société peut nommer directement des administrateurs-délégués.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs. En cas de nomination d'un administrateur-délégué, ce dernier est seul apte à engager la société par sa signature individuelle.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 14.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants préqualifiés ont souscrit aux actions créées comme suit:

1.- FERTANG OVERSEAS LIMITED, préqualifiée, quatre-vingts actions . . . . .	80
2.- Monsieur Yves Michel, préqualifié, vingt actions . . . . .	20
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Yves Michel, employé privé, né à Liège (Belgique), le 2 avril 1969, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Canal,

b) Madame Isabelle Pons, employée, née à Lyon (France), le 23 février 1964, demeurant à L-8247 Mamer, 5A, rue des Maximins,

c) Monsieur Florent Da Costa, employé, né à Rillieux La Pape (France), le 13 mai 1985, demeurant à L-8247 Mamer, 5A, rue des Maximins.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ARTEFACTO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 87.962.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Faisant usage de la faculté offerte par l'article neuf (9) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Yves Michel, prénommé, lequel est seul habilité à engager la société, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

6. L'adresse de la société est fixée à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et résidences, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, Y. Michel, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 2, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

E. Schlessner.

(078020.3/227/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**AUREPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R. C. Luxembourg B 64.208.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078292.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**CASTLE IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8707 Useldange, 12, rue de Boevange.

R. C. Luxembourg B 93.097.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078295.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**COMBECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 25, Dikrecherstrooss.

R. C. Luxembourg B 107.049.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078306.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**GIO-MIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 64-66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.060.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078309.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**HONG XIANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 24, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 104.098.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078660.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.**HONG XIANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 24, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 104.098.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(078645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**PIZZERIA-RESTAURANT IL PAVONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 73, rue de Gasperich.  
R. C. Luxembourg B 51.182.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 juillet 2006.

Signature.

(078372.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**GENERALTOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.937.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(078433.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**BEYER DEMENAGEMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 101.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09823, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour BEYER DEMENAGEMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078578.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**ATEQ CENTRE EUROPE, S.à r.l. (en abrégé ATEQ CE, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 118.002.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

ATEQ S.A., société anonyme de droit français, établie et ayant son siège social à F-78340 Les Clayes sous Bois, 15, rue des Dames, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Versailles sous le numéro 304 327 133,

ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

**Titre 1<sup>er</sup>.- Objet, raison sociale, durée, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'installation de tous appareils, instruments et équipements de détection et de sécurité, produits électroniques et informatiques, ainsi que tout appareillage entrant dans le domaine de l'automatisation du contrôle qualité.

La société peut en outre accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières se rapportant à cet objet ou de nature à faciliter son extension ou son développement.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de ATEQ CENTRE EUROPE, S.à r.l. (en abrégé ATEQ CE, S.à r.l.).

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre 2.- Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre 3.- Administration**

**Art. 13.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 14.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 17.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.  
Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre de l'an deux mille six.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

#### **Titre 4.- Dissolution, liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique ATEQ S.A., préqualifiée.

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

#### *Décisions de l'associée unique*

Et à l'instant la comparante, représentant comme seule associée l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est nommé gérant avec pouvoir d'engager en toute circonstance la société par sa seule signature pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques Mouchet, dirigeant de société, né à Annecy (France), le 25 janvier 1950, demeurant à F-78340 Les Clayes sous Bois, 15, rue des Dames.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 2, case 4. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

E. Schlessler.

(078023.3/227/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.